

## Délibération n°CA-2024-07

### Désignation des représentant(e)s de l'établissement pour siéger au comité social territorial (CST) et à la formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et des conditions de travail (FSC)

#### Membres élus ayant voix délibérative

En exercice : 23      Date de convocation : 5 février 2024  
Présents : 15      Quorum fixé à 12 membres  
Votants : 19  
Procurations : 4

#### Résultats du vote :

Voix "pour" : 19

Voix "contre" : 0

Abstentions : 0

Titulaires	Présent	Excusé	A reçu pouvoir de
Mme Marie-Claire FAIVRE		X	
M. Laurent BAILLY		X	
Mme Martine PEQUIGNOT		X	
M. Benoît CORNU		X	
Mme Christelle RIGOLOT		X	
M. Jean-Claude GAY	X		
Mme Isabelle ARNOULD		X	
M. Yves KRATTINGER	X		Marie-Claire FAIVRE
Mme Edwige EME	X		Benoît CORNU
M. Bernard PIQUARD	X		Isabelle ARNOULD
Mme Patricia FASSETNET		X	
M. Jean-Marie BERTIN	X		Christelle RIGOLOT
Mme Karine GUILLEREY		X	
M. Thomas OUDOT	X		
Mme Carmen FRIQUET		X	
M. Frédéric BURGHARD	X		
M. Jean-Paul CARTERET		X	
M. Patrick GOUX	X		
M. Jérôme LALLEMAND		X	
M. Sylvain GUILLEMAIN		X	
Mme Marie BRETON	X		
M. Francis ABRY		X	
M. Gilles MARSOT	X		

Suppléants	Présent	Excusé
M. Thierry BORDOT		X
Mme Claudy CHAUVELOT-DUBAN	X	
M. Fernand BURKHALTER		X
Mme Sylvie COUTHERUT		X
M. Laurent SEGUIN		X
Mme Véronique GRANDJEAN		
M. Jean-Jacques SOMBSTHAY		X
Mme Carole MICHEL		
M. Michel RICHARD		
Mme Sylvie MANIERE		
M. Hervé PULICANI		X
Mme Martine GAUTHERON		
M. Dimitri DOUSSOT	X	
Mme Corinne JEANPARIS		
Mme Isabelle GEHIN	X	
Mme Corinne BONNARD		
Mme Christelle CLEMENT		X
M. René ROBERT		
M. Jean-Claude TRAMESEL	X	
Mme Monique BOUCRY		X
M. Régis PINOT		
M. Gabriel CHARBONNIER	X	
M. François LAURENT		

#### Membres élus ayant voix consultative

Titulaires	Présent	Excusé
CNE Maxime GERARD	X	
SCH Stéphane GILLET	X	
CNE Michel TOURDOT	X	
ADC Laurent LAMARCHE		X
M. Gilles VIENNET	X	

Suppléants	Présent	Excusé
LTN Rodolphe TAILLARD		
ADC Dimitri AIME		
LTN Michaël COUROUX		
ADJ Françoise VALEUR		X
Mme Muriel PEREUR		

#### Membres de droit

	Présent	Excusé
M. Romain ROYET, préfet de la Haute-Saône		X
Direction des services du cabinet de la Préfecture	X	
M. le colonel Stéphane HELLEU, directeur du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Haute-Saône	X	
M. le lieutenant-colonel Denis LAPREVOTE-TARNAUD, Référent mixité et lutte contre les discriminations et référent sûreté et sécurité	X	
M. le commandant Richard VERGUET, président de l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers de la Haute-Saône	X	
M. le médecin lieutenant-colonel Florent NOËL, médecin-chef du Service de Santé et de Secours Médical des Sapeurs-Pompiers de la Haute-Saône		X
M. Étienne SAÏD, responsable de la paierie départementale de la Haute-Saône	X	

#### Étaient également présents

M. le lieutenant-colonel Franck BEL, chef d'Etat-Major du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Haute-Saône
Mme Sylvie JUIN, cheffe du pôle « Administration Générale »
Madame Delphine MANTELLI, cheffe du service « Juridique »

L'an deux mille vingt-quatre, le seize février, à dix heures et trente minutes, les membres du conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours se sont réunis, en application des articles L1424-27 et L1424-28 du code général des collectivités territoriales, sur convocation et sous la présidence de **Madame Edwige EME**, présidente du service départemental d'incendie et de secours.

Cette séance s'est tenue à l'Hôtel du Département, espace Cassin.

---

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu la loi n°2019-828 du 06 août 2019 de transformation de la fonction publique,

Vu la délibération du conseil d'administration n° CA-2022-72 du 12 décembre 2022.

---

Après avoir entendu les précisions données par **madame Edwige EME**, rapporteuse de ce dossier, en ces termes :

Par délibération en date 19/05/2022 et suite aux dispositions de la loi du 06/08/2019 de transformation de la fonction publique, un comité social territorial ainsi qu'une formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et des conditions de travail, dite formation spécialisée du comité, ont été créés au sein du SDIS 70.

Ces instances consultatives comprennent deux collèges : trois représentant(e)s titulaires de la collectivité et trois représentant(e)s titulaires du personnel. Elles ont un nombre égal de suppléants.

Les représentant(e)s du personnel ont été élu(e)s le 08 décembre 2022 et la désignation des représentant(e)s du personnel à la formation spécialisée du comité a été effectuée par les organisations syndicales dans le mois qui a suivi ces élections.

La présidence du CST doit être tenue par la présidente du conseil d'administration puisqu'elle préside de droit le CCDSPV.

La parité numérique entre les deux collèges ayant été décidée et délibérée, elle doit, en sa qualité d'autorité investie du pouvoir de nomination, désigner :

- **S'agissant du CST :**

↻ 1 suppléant(e) pour la présidence parmi les élu(e)s du CA,

↻ 2 représentant(e)s titulaires et 2 suppléant(e)s parmi les élu(e)s du CA ou agent(e)s du SDIS.

Pour votre information, les élu(e)s choisi(e)s pour siéger au CST peuvent l'être pour siéger également à la formation spécialisée du comité. La même présidence est possible.

- **S'agissant de la FSC:**

**Si elle préside :**

↻ 1 suppléant(e) pour la présidence parmi les élu(e)s du CA,

↻ 2 représentant(e)s titulaires et 2 suppléant(e)s parmi les élu(e)s du CA ou agent(e)s du SDIS.

**Si elle ne préside pas :**

↻ un(e) président(e) et un(e) suppléant(e) parmi les élu(e)s du CA,

↻ 2 représentant(e)s titulaires et 2 suppléant(e)s parmi les élu(e)s du CA ou agent(e)s du SDIS.

En sa qualité d'autorité investie du pouvoir de nomination, la présidente du conseil d'administration doit désigner les membres qui siégeront au comité social territorial ainsi qu'à la formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et des conditions de travail du comité.

## Décision

En sa qualité d'autorité investie du pouvoir de nomination, la présidente du conseil d'administration **désigne** les membres suivants pour siéger au comité social territorial (CST) ainsi qu'à la formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et des conditions de travail du comité (FSC) :

CST :

Représentants(es) titulaires
<b>Edwige EME (présidente)</b>
Thomas OUDOT
Patrick GOUX
Représentants(es) suppléant(es)
Christelle RIGOLOT
Jean-Claude GAY
Jean-Marie BERTIN

FSC :

Représentants(es) titulaires
<b>Edwige EME (présidente)</b>
Thomas OUDOT
Patrick GOUX
Représentants(es) suppléant(es)
Christelle RIGOLOT
Jean-Claude GAY
Jean-Marie BERTIN

La présidente du conseil d'administration,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

070-287000012-20240216-CA-2024-07-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/02/2024

Publication : 20/02/2024



  
**Edwige EME**